

## ERRATUM.

Dans les résolutions adoptées en comité général, hier, (page 241) pour une adresse à Sa Majesté au sujet d'un projet d'un bill destiné à être soumis au Parlement Impérial, la seconde résolution a été par erreur omise. Elle est comme suit :—

2. *Résolu*, Que cette Chambre est d'opinion qu'une mesure embrassant les dispositions contenues dans le dit projet de bill devrait être soumise au Parlement Impérial, et qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté en conformité des résolutions qui précèdent.